

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'ERAFP répond aux nouvelles exigences réglementaires en publiant, conjointement à son rapport annuel, son premier rapport de durabilité**

*Paris, le 7 juin 2022 – À l'occasion de la publication de son rapport annuel 2021, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) signe une année d'approfondissement de sa politique en matière de transition énergétique en présentant, conformément au décret d'application de l'article 29 de loi énergie-climat, son premier rapport de durabilité.*

Chaque année, l'ERAFP propose dans son rapport annuel de revenir sur le pilotage du Régime, d'explicitier la stratégie d'investissement et la performance de l'Établissement ainsi que de fournir une analyse financière de ses portefeuilles. Cette année, pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de transparence et de *reporting*, le rapport annuel 2021 de l'ERAFP s'enrichit d'un rapport dédié à sa stratégie ESG qui présente l'état des lieux des actions menées par l'Établissement et les pistes envisagées pour les faire évoluer, notamment en ce qui concerne sa stratégie climat.

Le rapport annuel 2021 de l'ERAFP, en cohérence avec sa raison d'être originelle, conserve une présentation de la politique ISR mise en œuvre par le Régime et de ses principaux résultats, et réalise une présentation conjointe des aspects financiers et extra-financiers de sa politique d'investissement. Il souligne ainsi la robustesse financière du Régime et confirme la pertinence de sa stratégie d'allocation et des choix de gestion réalisés.

Pensés en complémentarité, ces deux supports de référence offrent ainsi une vision complète des actions de l'Établissement qui, fort de ses acquis antérieurs et des décisions structurantes qu'il a prises récemment, notamment sur les enjeux climatiques, est en mesure, dès cette année, de répondre pleinement à la grande majorité des dispositions du décret.

Les versions intégrales de ces rapports sont disponibles dès à présent en ligne sur la page dédiée <http://rafp-ra2021.fr/> ou sur le site internet du RAFP, [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr).

## **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)

   [rafp.fr](http://rafp.fr)